



SNEP
Bretagne



Bulletin n°51 de la section académique du Syndicat National
de l'Education Physique-FSU - février 2021

Expéditeur
SNEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

EPS Dehors



Quel mépris !!

Après une année 2020 chargée de difficultés en tout genre (crise sociale et économique, écologique, démocratique, ...) à laquelle s'est ajoutée, subitement et violemment la crise sanitaire que l'on connaît, nous avons envie de penser que 2021 s'ouvrirait avec l'esprit de rebondir, de basculer vers le monde d'après même si nous le mesurons chaque jour, nos élites restent bien ancrées dans celui d'avant !

Sans doute une petite légèreté de notre imagination qui allait sans compter sur le cynisme et la détermination libérale de ce gouvernement. Continuer à affaiblir le service public de l'Education (+43 000 élèves pour – 1883 postes), continuer à paupériser les personnels qui y travaillent en leur proposant comme revalorisation que la prolongation du gel des salaires et une mise en place de primes qui, au mieux, concernera 30% d'entre eux.

Le mépris est toujours affiché et les déclarations mensongères des différents ministres ne trompent plus personne. Seule leur posture hors-sol et coupée de toutes les réalités de terrain continue à les porter sans même qu'ils n'entendent que leur politique ne produit que des dégradations et du mal-être professionnel. Les parents le

voient chaque jour lorsque leurs enfants n'ont toujours pas, n'ont plus, n'ont jamais eu, ... de professeur.e.s devant eux en salle de classe chargées, bondées, ... Tels les hôpitaux qui ont crié leur colère depuis des années, et qui continuent à le faire d'ailleurs, nos établissements appellent à l'aide et crient leurs nécessaires besoins supplémentaires en postes, en matériel, en moyen pour mieux éduquer notre jeunesse et faire face à ce contexte sanitaire.

L'Etat n'est pas constitué que d'entreprises et les services publics, la culture, le sport, l'écologie, ... nécessitent aussi des millions.

Pour une EPS dedans dans des conditions adaptées !

Et puis le virus est toujours là, il se dote même de couleurs « exotiques » appelées variants mais pourtant les décisions au doigt mouillé sont de retour. Sans prévenir personne, sans mesurer les conséquences sur le terrain (la fameuse politique hors-sol !), la décision est prise : l'EPS est foutue à la porte de ses salles de classe ! De-hors ! Alors qu'aucun bilan ni aucun élément ne permettent d'affirmer que l'EPS est un lieu de contamination.

Alors que les élèves sont regroupés à 25, 30 ou 35 dans des salles de 50 m² et dans des réfectoires parfois petits, les cours d'EPS, dans lesquels les élèves, certes démasqué.e.s, évoluent dans des surfaces importantes (la surface d'un gymnase est d'environ 800m²), sont interdits.

Méprisée et même caricaturée par un ministre filmé lors d'un mauvais gigotage (costume et masque sur le nez), la profession avait pourtant fait face aux évolutions des contraintes sanitaires, parfois du jour au lendemain, en proposant toutes les adaptations et précautions nécessaires (gestes barrières, rotation des élèves, modification des activités enseignées, ...).

Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance du sport et sur la nécessité de développer la pratique. Il fait exactement l'inverse ! Obliger les pratiques physiques uniquement à l'extérieur revient à les interdire purement et simplement compte tenu des conditions climatiques que nous connaissons.

La situation devenue insupportable nous rend déboussolé.e.s, énervé.e.s, fatigué.e.s.

Nous ne devons pas plier et au contraire, resserrer nos liens, se donner du courage et retrouver la fierté d'être enseignant.e.s d'EPS.

Des moyens pour les élèves et une EPS de qualité !

Le SNEP Bretagne encourage chaque équipe, soutient chaque initiative qui permettra de peser, dans chacun des établissements, pour revendiquer des moyens dignes de pouvoir promettre des progrès aux élèves. Refuser les DGH en votant contre, demander des audiences et des

.../...

SOMMAIRE

Edito	p. 2-3
Emploi	p. 3-4
• La rentrée de la honte	
Actualités	p. 5
• EPS, tous dehors ou la confirmation d'une discipline non essentielle à l'Ecole !	
Actions	p. 6
• Manifs du 26 janvier	
Compte-rendu de l'entrevue avec le recteur du 11 février 2021	p. 7-8
Corpo	p. 9-10
• CAPAs et Mutations	
Métier	p. 10-11
• Enseignement de spécialité EPS	
• Référentiel BAC et CAP 2021	
Santé	p. 12
• Santé des personnels	
Métier	p. 13 à 15
• BAC Pro EPS	
• Installations sportives pour une EPS de qualité	
• Secteur Agriculture	
Formation stagiaires	p. 16

.../...

moyens supplémentaires, refuser les suppressions de postes, demander des créations de postes partout où il y a les heures, dénoncer les situations insupportables d'imposition des heures supplémentaires en même temps qu'un complément de service dans la même discipline, ...

Tou.tes ensemble !

Se rassembler, adhérer au collectif est plus que jamais nécessaire. Montrer que les revendications sont collectives et partagées, que le SNEP Bretagne est fort de pres-

que 500 adhérent.e.s n'est pas rien. Nous vous invitons à renforcer encore ce collectif, à y adhérer, à y ré-adhérer pour offrir une plus grande surface de débats et de propositions.

Cette année est en plus l'année de nos congrès départementaux, académique et national, les militants ne souhaitent pas se retrouver en petit comité, la profession a tellement de choses à se raconter !

Alain BILLY, Sami Hamrouni et Olivier LEROY

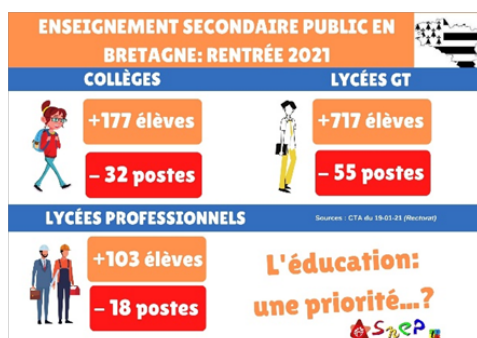
La rentrée de la honte...

Emploi

R IEN... Ils n'ont définitivement honte de rien. Déjà bien avant la crise sanitaire, le bilan du ministre de l'éducation était tellement catastrophique qu'un auteur l'a résumé par « Le Fiasco Blanquer »¹. Sur les 3 rentrées réalisées sous sa gouvernance, les dégradations dans le second degré public ont été immenses. Depuis la rentrée 2018, il y a eu nationalement **43 706 élèves de plus mais 417 classes ont été fermées**. C'est environ 1 classe fermée pour chaque centaine d'élèves en plus : il faut faire plus, avec moins de moyens !

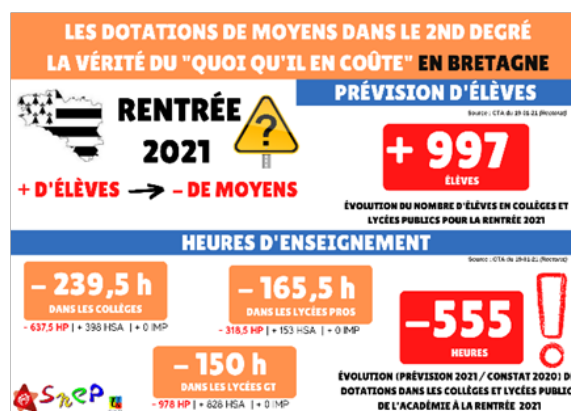
Devant la crise sanitaire, qu'a fait le Ministre ? Il a poursuivi et amplifié cette logique ! Malgré des mois de confinements puis d'enseignement dégradé qui ont creusé les inégalités, malgré des personnels épuisés et désabusés, malgré les discours sur le rôle fondamental de l'école...nos gouvernants comptent supprimer 1883 postes d'enseignant.es quand sont prévus dans le même temps 43 500 élèves supplémentaires. Et ils essaient de faire passer la pilule en communiquant sur une compensation par 1847 emplois en heures supplémentaires... Bien évidemment, les conséquences sont connues : augmentation à l'extrême des effectifs par classe, imposition d'heures supplémentaires (avec pour cela des refus de temps partiel en perspective), dégradation des conditions de travail dans les établissements (avec la multiplication de compléments de services abusifs).

En Bretagne, cela se traduit par 105 suppressions de postes dans les collèges et lycées (soit davantage que les 80 exigés par le Ministère), alors que l'académie accueillera 997 élèves en plus !



Le ministère a beau dire qu'il « compense » les suppressions par des heures supplémentaires, la réalité est toute autre. D'une part, comme le révèle un rapport du sénat, « *il semblerait qu'un seuil ait été atteint. Cette année, les auditions ont montré que, dans de nombreux établissements, il n'y a plus de créneau horaire disponible ou d'enseignants disponibles et volontaires pour effectuer ces heures* ».

Et d'autre part, les documents présentés au CTA du 19 janvier montre une perte globale de 555 heures d'enseignement (HSA comprises) pour la rentrée 2021. Drôle de façon de « compenser », non ?



Ces choix aboutissent localement à des DGH parfois en chute libre, souvent avec plus d'HSA à faire ingurgiter, coûte que coûte... Et les pires « solutions » voient le jour. Refuser les temps partiels sur autorisation afin de pouvoir imposer des HSA à plus de monde en est une, qui semblerait avoir été soufflée par les services académiques, même si ces derniers s'en défendent.

Une autre solution, au top de la bienveillance et du « bien-être professionnel au travail »² l'un des trois grands défis à relever selon J-M Blanquer...) consiste à imposer à un.e collègue un complément de service

¹ Saïd Benmouffok, *Le fiasco Blanquer*, 2021

² Conférence de presse de rentrée, 27-08-19, [Rentrée 2019](#)

.../...

dans un autre établissement afin de pouvoir faire réaliser les heures « désormais manquantes » par ses autres collègues, mais en HSA... Oui, vous avez bien lu : certains personnels de direction osent proposer/imposer ces montages scandaleux. Et le pire, avec une probable validation par les autorités académiques...

Heureusement, il y a aussi des personnels de direction qui refusent de jouer ce jeu délétère, ne confondant pas loyauté et soumission aveugle. En attestent par exemple les 130 personnels de direction rassemblés ce mercredi 3 février 2021³, devant le rectorat de Caen, pour manifester leur désarroi face aux suppressions d'emplois annoncées. La situation bretonne n'ayant rien à envier à la Normandie en ce qui concerne les suppressions de postes, à quand une mobilisation similaire de nos chef.fes d'établissement ?

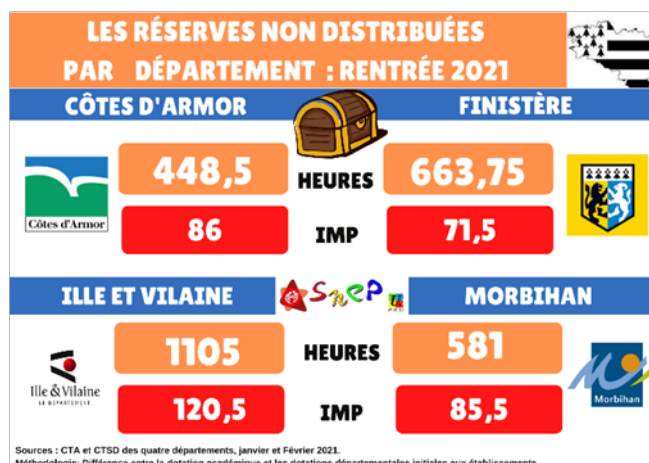
En Bretagne, des équipes d'établissement se mobilisent également (Votes contre au CA, vœu, communiqués de presse, happening de rue, demandes d'audiences, pétition avec les parents d'élèves...) et les échos d'autres académies (telle Bordeaux où la Rectrice a publiquement demandé plus d'heures postes au ministère, et où au moins 3 lycées ont obtenu la transformation de plusieurs dizaines d'HSA en HP) doivent nous encourager à monter le niveau de nos mobilisations. **Le Kit DGH nos outils/initiatives locales (interpellation des élus, livret d'établissement...)**⁴, les AG-Visios à venir sont autant d'éléments à utiliser et faire vivre pour faire aboutir nos revendications légitimes.



Dans notre pays, les moyens existent pour investir dans l'éducation. Comment comprendre que le « plan de relance » n'ait pas prévu un investissement massif pour l'école et l'avenir de nos jeunes ? C'est l'inverse qu'on voit se dérouler sous nos yeux car l'investissement dans l'éducation est en train de baisser (relativement à la richesse produite). La dépense intérieure d'Education (DIE) a baissé en 2019 pour s'établir à 6,6 % du PIB. Or, si la France consacrait aujourd'hui la même part de sa richesse que dans les années 90', il y aurait environ 26,5 milliards d'investissements supplémentaires, soit quasiment un tiers du budget de l'Education Nationale en plus... Au lieu de cela, notre Ministre a trouvé le moyen de rendre (pour la 2^{ème} année consécutive !) plusieurs centaines de millions d'euros du budget de l'éducation nationale, une bagatelle équivalente à 4200 postes d'enseignant.es...⁵

Devant ces choix politiques, plus cyniques les uns que les autres, ne laissons personne nous dire qu'il n'y aurait pas les moyens, que nos demandes ne seraient pas réalistes, que nous devrions nous arranger avec l'enveloppe donnée... Au contraire, faisons preuve d'une vraie responsabilité en demandant les moyens nécessaires à la réussite de nos élèves.

Les inspections d'académie (DASDEN) n'ont d'ailleurs pas distribué toutes les heures et IMP en leur possession (voir ci-dessous). Soyons « pragmatiques » et exigeons les compléments indispensables de DGH, pour l'arrêt des *classes-sardines*, l'accès au savoir nager, des groupes allégés, du soutien disciplinaire pour compenser la crise...



Plusieurs établissements bretons, par leurs demandes et mobilisations, ont déjà obtenu des moyens supplémentaires (Heures postes, HSA, IMP). Pourquoi pas vous ?

Le Snep-Fsu Bretagne et ses équipes départementales sont et seront présentes pour vous accompagner dans vos mobilisations. Car une profession rassemblée, ça change tout !

Sami HAMROUNI



³ Ouest-France 03-02-21, [Caen. Éducation : près de 130 professeurs et principaux manifestent devant le rectorat](#)

⁴ [Outils pour faciliter la mobilisation](#), Janvier 2021, Snep-Bretagne

⁵ Café pédagogique, 25-01-20, [Quand Blanquer économise 200 millions...](#)





EPS, tous dehors ou la confirmation d'une discipline *Actualités* non essentielle à l'Ecole !

L'épidémie de Covid-19, de nouveau galopante, a entraîné l'annonce de nouvelles mesures au sein de l'Éducation Nationale.

La non propagation du virus entre les élèves, jusqu'alors édictée comme vérité, ne tient plus !

C'est aujourd'hui l'interdiction des masques de fabrication maison, le durcissement de la définition des cas contacts, y compris dès l'école maternelle, et l'interdiction de l'EPS à l'intérieur qui sont à l'ordre du jour.



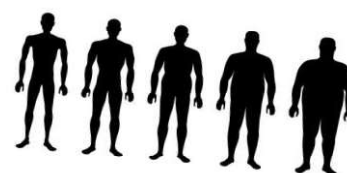
La navigation à vue se poursuit !

Alors qu'aucune étude ne fait la démonstration d'une propagation plus importante dans les gymnases, le ministre a décidé de pointer du doigt notre discipline. Qui peut penser que 15-20 élèves, en groupe allégés, même démasqués, dans un gymnase de 800m² ou 1000m² sont plus en danger que dans une salle de classe de 50m² ou dans un réfectoire ?

Le ministre a-t-il vu que nous sommes au mois de janvier ? Que prendre une telle décision, vu les conditions météorologiques actuelles revient à supprimer purement et simplement l'EPS des enseignements pour les élèves ?

D'autres mesures auraient pu être prises et le SNEP-FSU les porte depuis le confinement du mois de mars : demi-groupes pour tous les cours d'EPS, renforcement de l'encadrement et du nettoyage par l'emploi de nouveaux personnels.

La pandémie a fait la démonstration du besoin important de la pratique physique pour tous les jeunes, le bilan du confinement a montré les impacts importants en termes de santé publique



(prise de poids, perte de capacités cardio-pulmonaires, augmentation de la sédentarité, impact psychologique par la diminution du lien social...) alors que prévaut une telle décision ?

Le ministre a-t-il vu que le pays était sous couvre-feu à 18h ?

Sortant de l'école en fin de journée, nos élèves n'ont plus la possibilité de pratiquer d'activité physique. Nos cours d'EPS étaient le seul et dernier lieu où celle-ci pouvait être enseignée.

Que les autorités taisent leurs discours sur l'importance de l'activité physique et du sport à l'Ecole. Que notre ministre arrête de s'offrir sur BFM, la dernière en date, en train de gigoter, costume comme tenue d'EPS, masque sur le nez comme respect du protocole et buée sur les lunettes !!!

Ce gouvernement stigmatise la discipline et prive toute une jeunesse d'un nombre d'heures d'enseignement obligatoire. Et que dire des élèves de Premières et de Terminales, pour lesquels nos collègues d'EPS se contorsionnent pour les préparer à une hypothétique évaluation au Bac ou au CAP ?!

Cette décision est incompréhensible, écœurante et confirme l'idéologie de ce ministre d'une discipline inutile et non essentielle à l'Ecole.

Olivier LEROY



VIDEO. À Rennes, des professeurs de sport demandent la réouverture des gymnases



Une trentaine d'enseignants d'EPS ont manifesté devant le rectorat de Rennes, mercredi 20 janvier 2021. Ils dénoncent l'interdiction des cours de sport en intérieur. © Ouest-France

Une manifestation a été organisée devant le rectorat de Rennes, ce mercredi 20 janvier 2021, pour demander la réouverture des gymnases des établissements scolaires. Les professeurs d'EPS dénoncent des mesures « incohérentes ».

Alors que les enquêtes internationales montrent chaque année de nouvelles dégradations dans le niveau scolaire des élèves français, que notre pays se place à la 22^{ème} place des 23 pays de l'OCDE concernant le nombre d'élèves par classe, ... le gouvernement fait le choix politique de continuer les suppressions de postes d'enseignant.es !

+ 43500 élèves et -1883 postes

En Bretagne, pour une augmentation de 997 élèves, alors que le Recteur doit rendre 80 postes, c'est en réalité 105 suppressions qui sont prévues, c'est cadeau !

Face à la pandémie actuelle, quand d'autres pays ont fait le choix urgent de recruter des personnels, la 6^{ème} puissance mondiale continue de tourner le dos à sa jeunesse et à surcharger de travail ses personnels encore un peu plus. Les constats sur le terrain sont alarmants : envolée de la souffrance au travail, mal-être des enseignants, augmentation des démissions...mais le ministre est sourd !

Et pendant ce temps là, l'EPS a été mise dehors par un ministre qui ne la juge vraiment pas essentielle.

La profession avec le SNEP a réagi et les maillots rouges revendicatifs ont fait le plein dans les

manifs du 26 janvier.

Bravo à tous.tes et on ne lâche rien !

Toujours plus d'élèves, toujours moins d'enseignant.es et des profs d'EPS dehors !

Actions



Manifs du 26 janvier

Des profs d'EPS veulent accéder aux gymnases



Une trentaine d'enseignants d'EPS ont manifesté, hier, devant le rectorat de Rennes. Ils dénoncent l'interdiction des cours de sport en intérieur. (PHOTO : OUEST-FRANCE)

Une trentaine de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) ont manifesté, hier devant le rectorat de Rennes, à l'appel du syndicat Snep-FSU. Ils dénoncent l'interdiction d'accès aux gymnases, en œuvre depuis lundi. Selon eux, la mesure a été prise sans anticiper les conséquences. « Nous avons reçu un mail à 21 h le dimanche, pour une application à 8 h le lundi », affirme Sami Hamrouni, cosécraire académique du syndicat organisateur.

Les enseignants ont partagé diffé-

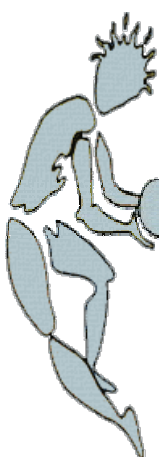
rents témoignages. « Nous avons un gymnase tout près du collège mais pour les installations extérieures, on prend le car, raconte un professeur d'EPS à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), mégaphone à la main. Or, le budget du car est déjà fixé. Comment on fait pour y aller ? » Le Snep-FSU demande « un soutien financier/logistique » du ministère pour ces transports imprévus.

Il réclame surtout une réouverture des gymnases pour proposer « un enseignement digne de ce nom. »

3 bretagne

Choisir une région

côtes-d'armor finistère ille-et-vilaine morbihan



VIDÉO. Des profs d'EPS manifestent à Rennes

© Ouest-France
Publié le 20/01/2021 à 17h15

Des professeurs d'EPS ont manifesté leur mécontentement devant le rectorat à Rennes, mercredi 20 janvier 2021. Ils répondaient à l'appel du syndicat Snep-FSU Bretagne. Les manifestants dénoncent l'interdiction d'accéder aux gymnases pour faire cours, demandée par le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Ils dénoncent un manque d'anticipation de la mesure et font des propositions.

"On ne se sent pas méprisés, on est méprisés!" Le ras-le-bol des professeurs d'EPS

Une trentaine de professeurs d'EPS s'est rassemblée en début d'après-midi ce mercredi 20 janvier devant le rectorat de Rennes. Ils dénoncent la décision de leur ministre, Jean-Michel Blanquer, d'interdire toute pratique physique à l'intérieur des gymnases.

Publié le 20/01/2021 à 18h32 • Mis à jour le 20/01/2021 à 18h34



Compte-rendu de l'entrevue RECTEUR du Jeudi 11 Février 2021



Entrevue Recteur 11 Février 2021

Présents pour le rectorat :

Emmanuel Ethis, Recteur, Michel Canerot (SG), Stéphane Caron (Directeur de Cabinet)

Nathalie Volant, Yann Coquet et Julien Gagnebien (IA-IPR)

Pour le SNEP :

Sami Hamrouni, Alain Billy, Olivier Leroy

Protocole Sanitaire et « protocole » en EPS

Nous sommes revenus sur la situation actuelle de l'EPS :

Nous avons demandé au Recteur de penser un « protocole » d'adaptation à destination des chefs d'établissements prévoyant la banalisation de ½ journées pour se réorganiser en EPS si nous reconnaissons les mêmes conditions de surprise, de précipitations et au final de non-respect de la professionnalité des enseignant d'EPS.

Concernant la notion de « protocoles » fréquemment utilisé dans notre académie et contenu dans la dernière lettre de l'Inspection Pédagogique Régionale au sujet de la randonnée et de la course d'orientation, nous



avons souhaité revenir sur le distinguo nécessaire, de notre point de vue, à faire entre protocoles et diligences normales sous peine de galvauder le mot protocole et de produire l'effet inverse escompté chez les collègues. Les protocoles de sécurisation doivent être réservés aux activités à environnement spécifique. D'un point de vue réglementaire, ils sont à construire et transmettre aux IPR et concernent les activités s'exerçant dans un environnement spécifique (article R-212-7 du code du sport) : plongée, canoë-kayak et disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois, voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri, escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais, escalade en via ferrata, canyonisme, parachutisme, ski, alpinisme, spéléologie, surf de mer, vol libre. Les autres activités APPN sont soumises aux principes de diligences normales de sécurité qui fondent l'intervention.

Par ailleurs, les « conditions d'exercice » qui font partie des obligations de moyens à mettre en œuvre posent la question d'un taux d'encadrement réduit (comme cela était d'ailleurs rappelé dans la circulaire de 2017), et les collègues doivent, légitimement, s'en emparer pour exiger un fonctionnement en groupes.

Dans ces activités APPN, notamment, nous avons ex-

primé la demande de mise en place de formation disciplinaire ambitieuse avec approche didactique et pédagogique tout en traitant de la place et du statut du risque en APPN.

Réponse : Découverte tardive des mesures également avec le constat que rien n'était prévu sur les conditions d'un repli en cas de mauvais temps. « Mea culpa » sur le décalage entre l'écrit et l'intention, avec la volonté de sécuriser les pratiques des collègues.

Analyse du SNEP : La volonté d'anticiper plus les choses pour la prochaine adaptation n'a pas été manifeste. Le maître mot reste l'adaptation au contexte sanitaire avec tout ce que cela peut générer comme inégalités de traitement des collègues et au final des élèves.

Référentiels 2021 Lycée et LP (cf. article page 11)

Nous avons rappelé la fragilisation de la professionnalité des collègues sur une procédure excessivement incertaine voire inéquitable et l'attente de plusieurs équipes de validation par les IPR de leurs référentiels 2021. Les collègues ont produit, en plein confinement dans des conditions difficiles, se sont vus retourner les référentiels non validés, ont repris le travail pour les rendre conforme parfois en décalage avec la réalité du terrain, ont renvoyé les nouveaux référentiels et sont dans l'attente, eux, elles, les élèves, les parents, de validation de ces derniers. Cela pose un vrai problème d'inéquité entre les élèves. Nous avons rappelé nos précédentes alertes sur l'infaisabilité et la procédure à marche forcée intenable. Notre demande de moratoire est plus qu'à l'ordre du jour.



Réponse : Les IA-IPR EPS ont répondu par une volonté de bienveillance et en rappelant que cette année était une expérimentation. Tout en avouant que le « COVID nous avait sauvé »

Analyse du SNEP : Nous nous sommes déjà beaucoup exprimés sur ce sujet. Les faits nous donnent, malheureusement, raison. Et nous avons du mal à saisir l'aspect expérimental d'un dispositif destiné à être opérationnel dès cette année...

Accès savoir nager

Nous avons rappelé l'ambition académique, affichée par le Recteur depuis son arrivée « Tou.te.s nageurs », et partagée désormais dans l'académie. Nous sommes revenus sur les conséquences de la crise sanitaire actuelle : Cm2 et 6èmes privé.es de natation depuis Mars

.../...

.../...

2019. Nous avons demandé à ce que cette ambition soit prise en compte dans le calcul et les arbitrages DGH actuels avec la création d'une enveloppe spécifique pour créer les conditions partout d'enseignement de la natation débouchant sur le savoir nager pour tou.te.s, et qu'une directive académique soit donnée au chefs d'établissement pour sa mise en œuvre.



Réponse : L'ambition est partagée et déjà contenue dans le projet académique mais impossibilité de flécher des heures DGH spécifiques. Il faut une certaine « optimisation pédagogique » avec l'idée qu'aucun élève nageur.s.e ne devrait avoir natation tant qu'il reste 1 non-nageur.se encore dans l'établissement.

Analyse du SNEP : Nous restons persuadé.es que les 19% d'élèves non-nageurs en 6^{ème} valent un vrai choix politique assorti de moyens. Nous continuerons à porter cette revendication pour tous.tes.

Le type de raisonnement, quant à l'optimisation pédagogique, est selon nous irrecevable. Penserait-on un seul instant à interdire l'apprentissage du Français tant qu'il reste des élèves non lecteurs en 6^{ème} ?

EPS Spécialité

Tout en saluant l'initiative de la création de la spécialité qui correspondait à une demande du SNEP, nous avons regretté le manque d'ambition de la mesure annoncée bien tardivement et ne concernant que 3 établissements dans l'académie (2 publics et 1 privé). Nous avons, en outre, interrogé M. le Recteur sur les critères de sélection, sur le projet d'implantation RS 2021, le nombre de demandes émanant des lycées de l'académie. Nous avons, enfin, émis le souhait d'une mise en place d'une procédure beaucoup plus anticipée et concertée pour la Rentrée 2022.

Réponse : C'est un dispositif expérimental national. La procédure est en cours pour la rentrée 2021 et l'annonce des établissements retenus se fera lors du CTA du 25 mars prochain. Un travail est à mener avec la filière STAPS avant de pouvoir généraliser le dispositif.

Analyse du SNEP : Ce dispositif sera à suivre sur les contenus proposés, et surtout pour une généralisation

du dispositif qui respecte une équité territoriale, avec des procédures transparentes pour la rentrée scolaire 2022.

Formation initiale des Enseignants et Postes « berceaux »

Nous avons fait état d'une demande de communication des arbitrages ministériels au plus vite vers les étudiants en STAPS et nos collègues Inspe et Staps, notamment des postes berceaux FSTG ½ temps pour les lauréats Concours 2021 et des M2 tiers-temps contractuels alternants pour les candidats Capes 2022.

(Cf réforme Formation initiale et place du concours sur notre site)



Réponse : Les arbitrages ministériels seront connus fin février. Il y a incertitudes sur la

capacité du Rectorat à proposer des Stage Observation Pratique Accompagnée (SOPA) dans le secondaire. Possibilité de stage hors établissements : discussion avec la DRAJES (Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement, Sport) et les professeur.es de Sport nouvellement intégrés.es à l'EN.

Analyse du SNEP : De fortes inquiétudes pèsent sur le nombre de postes « berceaux » dans l'académie. De fortes inquiétudes sur la volonté du Rectorat à proposer à tou.tes les étudiant.es M2 l'année prochaine un lieu de stage en SOPA ou en tiers-temps contractuels-Alternants à tou.tes les étudiant.es.

Rappelons ici la possibilité dans le texte de proposer des stages hors EN, en associations conventionnées. Peut-être faut-il voir ici une anticipation du Rectorat face à la crainte de voir les collègues de l'académie refuser massivement la fonction de tuteurs.trices. Fonction dont la rémunération passera de 1250 à 600 euros ! Ce refus avait déjà été massif en 2015, sur la réforme de la formation initiale qui prévoyait les stagiaires à plein-temps (réforme portée par JM BLANCHER à l'époque à la DEGESCO!).

Enfin, nous gardons des inquiétudes quant à l'équilibre Postes « berceaux » - Postes au Mouvement Intra - Postes TZR, CDI et CDD.

Les co-secrétaires académiques



Avec le SNEP et la FSU,
une **profession rassemblée**,
ça change tout !

La loi de « transformation de la fonction publique » de 2019, a supprimé la grande majorité des compétences des commissions administratives paritaires (CAPA), cadre pourtant essentiel de la transparence dans la Fonction Publique depuis la Libération.

En 2020, a donc eu lieu le 1er mouvement intra sans CAPA que nous avons justement qualifié de mouvement erroné, opaque dont la sincérité était à mettre en cause tant les informations données par l'administration étaient pour le moins incomplètes...

Les opérations de promotions (avancements d'échelons, changements de grade et de corps) vont cette année connaître le même sort que celles des mutations : les élu·es des personnels n'auront plus accès aux projets de promotion.

Toutefois, le nouveau texte ne prenant effet qu'au 1er Janvier 2021, les CAPAS Avancement (promotions accélérées au 7^{ème} et 9^{ème} échelon) devraient normalement se tenir au printemps pour un effet rétroactif ou à compter du 1er septembre 2021 pour les changements de grade.

Enfin, les Capas Congé Formation, Refus temps partiels seront, elles aussi tenues.

Le calendrier des opérations, non encore communiqué aux collègues et aux organisations syndicales, devrait néanmoins rester similaire cette année : Avancement, Hors-classe, Classe exc, Echelon spécial..etc

CAPAs

CAPA Congé Formation

La CAPA « Congé Formation » est prévue au Printemps. Un groupe de travail sera réuni le Jeudi 18 Février.

Pour toute information, contactez Anne Courtet.

CAPA Refus Temps partiels

La tension par les DGH et notamment l'imposition des HSA génèrent, dans de nombreux endroits, des Compléments de Service (CSD) à faire dans un autre établissement. Cette situation a poussé bon nombre de collègues à demander des temps partiels amenant certains chefs d'établissement à refuser de les accorder ou à en modifier la quotité au nom des contraintes de service.

En cas de refus de votre temps partiel, il est possible de déposer des recours.

Une CAPA sera chargée d'examiner ces refus.

Contactez le SNEP Bretagne pour être accompagné·e



CAPA Avancement

Les CAPA 30% accélération d'ancienneté (promotions accélérées aux 7^{ème} et 9^{ème} échelon) seront réunies au printemps pour tous les promouvables quelle que soit la date de promotion entre le 01/09/20 et le 31/08/21.

Mutations

Intra 2021 : Saisie des vœux sur SIAM du 17 Mars (12h) au 1er Avril (12h)

Les demandeurs de mutations ont pu mesurer l'an passé les conséquences de la loi « Fonction Publique » : avec la suppression des instances paritaires, c'est toute la transparence des opérations de mutations qui a disparu. Les éléments de barème resteront identiques à ceux qui étaient en place l'an passé.

Bien que ce pouvoir ait tout fait pour nous sortir du jeu et laisser les collègues seul·es face aux décisions de l'administration, vos élu·es et militant·es du SNEP-FSU seront à vos côtés pour vous conseiller dans vos choix (formulation des vœux, constitution du dossier), contrôler avec vous la justesse des éléments de votre dossier et vous accompagner tout au long du processus (contestation du barème et/ou du résultat défavorable).

Les éléments de barème resteront identiques à ceux de l'an passé et feront l'objet d'une publication SNES-SNEP-SNUPEP en Mars.

Plus encore qu'avant, il s'agira de ne pas commettre d'erreurs.

.../...

Les CAPA Mutations ont été supprimées mais pas le travail ni l'expertise du SNEP.

Le SNEP-FSU Bretagne et l'équipe des commissaires paritaires organisent un stage Mutations Intra 2021 le vendredi 19 Mars 2021 de 9h à 17h à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES.

Toutes les informations sur le site www.snepfsu-rennes.net

GIPA : Indemnité de Garantie Individuelle du pouvoir d'achat... suite et fin !

Les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019 peuvent prétendre au versement de la GIPA, compensant les pertes liées à l'inflation et au gel du point d'indice.

Seuls les collègues titulaires au dernier échelon de la hors-classe des profs EPS (indices 783 fin 2015 et 798 fin 2019) ou au dernier chevron A3 de la hors-classe des agrégés (indices 963 fin 2015 et 972 fin 2019) vont percevoir un montant brut respectivement de 273 € ou 867 € versé sur la paye de janvier 2021.

Le versement se fait automatiquement.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter : corpo-rennes@snepfsu.net

Prime informatique !!



vier...

La faiblesse du montant ajoutée au retard du versement soulignent l'écart entre la communication du Ministre et les mises en œuvre réelles et trahissent le mépris avec lequel ce ministère traite ces agents. Le SNEP-FSU continue à exiger une vraie revalorisation de toutes les personnels.

Alain Billy



Enseignement de spécialité « Education Physique, pratiques et culture sportives », où en est-on dans l'académie de Rennes ?



Annoncé par le ministre, en conférence de presse, en décembre dernier, la création de cet enseignement de spécialité se met en place dans un calendrier inadapté, révélant le manque de sérieux et d'ambition en-

visagée !

Le Comité Technique Académique (CTA) qui s'est tenu le 19 janvier dernier, s'est prononcé sur la carte des formations (ouvertures et fermetures des enseignements de spécialité). Les lycées communiquent déjà, via leurs journées portes ouvertes, mais aucun d'entre eux ne peut annoncer aux familles et aux élèves s'il proposera cette nouvelle formation. Les DGH ont été notifiées aux établissements et le recteur a affirmé qu'il n'était pas question d'envisager une quelconque rallonge d'heures pour cette mise en place, elle se fera à moyens constants et en supprimant, de fait, un ou plusieurs groupes d'une autre spécialité.

Et pour cause, le Conseil Supérieur des Programmes (saisi de la question le 17 novembre) vient juste de rendre son projet de programme et de modalités d'évaluation.

Ce calendrier et cette communication révèlent, s'il en était encore besoin, toute l'attention de notre ministre pour l'EPS et les conditions d'études de nos élèves.

L'annonce de ce nouvel enseignement se veut surtout de la

com' et une certaine réponse aux demandes répétées du SNEP concernant la place de l'EPS et la mise en avant des besoins lors de la semaine de l'EPS du mois de décembre dernier.

Dans l'académie de Rennes, à la rentrée prochaine, ce sont 3 lycées qui seront désignés (2 publics - 1 privé).

Le SNEP Bretagne avait écrit au Recteur sur le sujet, lui demandant d'une part de lancer l'appel à candidatures vers tous les établissements de l'académie puis de développer cet enseignement dans 3 établissements publics par département. Aucun moyen supplémentaire n'y étant attaché, cette décision n'était pourtant pas très difficile à prendre mais nous n'avons pas été entendus.

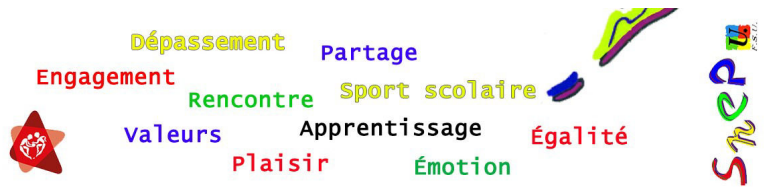
L'appel à candidatures a donc bien été lancé dans tous les établissements les appelant à postuler moyennant la production d'un certain nombre de documents et projets qui permettront au corps d'inspection de faire le choix définitif. Ensuite, celui-ci sera validé officiellement lors du CTA du 25 mars.

Pour cette attribution, quels seront les critères retenus ? Quelle implantation géographique ?

Nous dénonçons l'absence de moyens spécifiques pour cette mise en place et les informations qui nous sont remontées des collègues de lycée montrent bien la difficulté de l'exercice dans leur établissement. Les négociations vont bon train, tendent les relations car là où l'enseignement sera mis en place, il le sera au détriment des moyens auparavant attribués à d'autres disciplines. Bonjour l'ambiance dans les salles des profs !



Référentiels BAC et CAP 2021



Suite à la mise en place de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle, une commande institutionnelle s'est déployée en académie pour la confection de nouveaux référentiels d'évaluation aux examens.

Au-delà de l'opposition de fond que nous portons sur le sens de ces nouvelles évaluations, notamment l'abandon de repères nationaux et la baisse de la part de la motricité, nos doutes sur les questions de faisabilité, de conception et de mises en œuvre de cette nouvelle évaluation se confirment.

La demande de moratoire pour une remise à plat du dossier et prendre le temps d'une élaboration concertée de cette nouvelle évaluation, ayant été repoussée par le ministère, nous assistons donc à sa mise en marche forcée. A cela s'ajoute le contexte difficile de l'ère des protocoles sanitaires dénaturant un peu plus l'EPS au lycée et celle, toute récente, de la mise à la porte des gymnases de notre enseignement.



Nous arrivons alors à une situation intenable, à la fois pour nos collègues de lycée autant que pour les élèves mais pourtant l'institution semble s'entêter et joue à faire semblant de ne pas voir et entendre.

Les faits nous donnent raison puisque tout cela aboutit aujourd'hui, dans notre académie, à ce que des élèves de 1^{ère} et de Terminales soient évalués pour le Bac, référentiels certificatifs non encore validés à l'appui. Dans certains cas, nos collègues utilisent les référentiels en cours d'élaboration ou les anciens des années précédentes devenus obsolètes.

Quelle équité de situations et, donc, d'évaluation pour les élèves de l'académie ? dans le cadre de ce qu'il est encore convenu d'appeler diplôme national ?

Cela ressemble fort à une année d'essai, de test sauf que cela se passe grandeur nature !

Nous ne pouvons pas cautionner ce fonctionnement qui manque réellement de sérieux et redisons notre fort mécontentement au regard de nos courriers d'alerte, nos demandes de modifications tant au ni-

veau national qu'académique.

L'EPS n'avait pas besoin de cela !

La profession a ce sentiment d'être embarquée de force dans un bateau pour lequel elle ne partage pas vraiment la direction empruntée et dans lequel elle n'a pas accès à la barre. Cette situation est épuisante et démoralisante. Nous re-

cueillons des témoignages qui expriment une professionnalité confisquée, une perte de sens du métier.

C'est porteur de ces expressions, souvent tues, que le SNEP Bretagne continue de porter la demande d'un moratoire au niveau national mais aussi, au niveau académique local, le retrait des éléments d'appréciations spécifiques à notre académie pour la validation, un abandon de la co-validation entre pairs (qui est reprise pour les référentiels CAP) au détriment d'une commission académique composée de façon transparente.

Saluons les enseignant-es d'EPS, qui, malgré les désaccords fréquents sur le fond et la perception d'un recul pour l'EPS, ont tenté d'appliquer au mieux les nouveaux textes avec une conscience et un investissement professionnels importants. Mais ceux-ci ont un besoin d'espace d'expression que seul le SNEP-FSU leur propose face à une situation devenue professionnellement insupportable.

Concernant les référentiels CAP, même si la date de retour, fixée par l'Inspection Pédagogique, a été repoussée à la mi-mars, le scénario reste un « copier-coller ». Les mêmes effets seront donc reproduits !

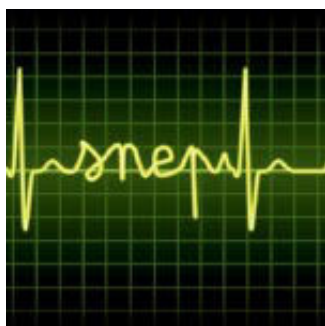
Dès que la situation sanitaire sera apaisée, le SNEP réunira les collègues de Lycées et de Lycées Professionnels pour faire le bilan de cette mise en place avec l'objectif d'en tirer de nouvelles pistes de propositions.



Santé des personnels, Commission de réforme, CHSCT

Les questions de santé des personnels sont trop souvent mises de côté par la profession, mais aussi par l'administration.

Pour les personnels, elles viennent bien après les questions de mutation, de carrière ou de pédagogie, et ne commencent souvent à se poser qu'avec l'âge et les limitations liées aux différentes affres de santé en lien avec notre métier. Mais actuellement, cette problématique est au cœur de notre quotidien (séances en extérieur, vigilance permanente à l'application du protocole sanitaire, adaptations régulières et toujours dans l'urgence depuis le début de l'année scolaire). La question du vieillissement physique dans notre profession nous rend plus vulnérable et nous manquons souvent de connaissances suffisantes sur nos droits. Afin de garder une vigilance quant à ces questions professionnelles, et



de répondre aux demandes des collègues, le SNEP Bretagne a souhaité mieux organiser le secteur santé et sécurité au travail en développant un collectif en charge des dossiers santé dans l'académie.

Le groupe santé du SNEP-FSU Bretagne, est constitué

des représentants des personnels traitant de cette question dans les diverses instances départementales et académiques : **la commission de Réforme (CR)** statuant sur les décisions liées aux accidents de service, **les Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (départementaux et académiques)** permettant le suivi des fiches SST ou de thèmes plus généraux (radon, sécurité des installations), et **les postes adaptés** statuant sur l'aménagement de poste pour les collègues qui pour des raisons de santé ne peuvent plus exercer leur métier sans aménagement de celui-ci et/ou qui envisagent une reconversion professionnelle pour des raisons de santé.

Afin de préparer les départs de certains de ces militant.es et la transmission des éléments à connaître pour suivre et répondre aux demandes, nous avons décidé de nous constituer un ensemble de documents communs pour apporter la réponse la plus appropriée au collègue qui nous sollicite et d'échanger régulièrement entre nous sur les situations plus complexes qui nécessitent des regards croisés, pour apporter là aussi, la meilleure réponse possible.

Nous rappelons que vous pouvez solliciter ces représentant.es pour vous soutenir en CR, mais aussi pour évoquer les questions de santé au travail au travers des représentants en CHSCT.

Sans information des éléments nécessaires pour traiter de ces questions, nous ne pouvons pas exercer correctement notre rôle d'élu.e dans ces commissions.

Pour le groupe santé académique
Anne GILET



Responsables SNEP questions : Santé / Commission de Réforme (CR) / CHSCT / (AT)			
Dép.	Contacts SNEP en Commission de Réforme		Comité Hygiène Sécurité Conditions Travail Départemental / CHSCTAcadémique
22	Bouquet Séverine Thomas Céline	severine.laurent@club-internet.fr 06.20.55.11.83 elbigorno@yahoo.fr 06.33.05.56.04	Céline Thomas CHSCTD elbigorno@yahoo.fr 06.33.05.56.04
29	Le Berre Philippe	phil.lb79@wanadoo.fr 06.83.43.37.39	Le Berre Philippe CHSCTD phil.lb79@wanadoo.fr 06.83.43.37.39
35	Chicot Guillaume Lechardeur Estelle	chicot_guillaume@yahoo.fr 06.37.49.54.47 estellelechardeur@free.fr 06.15.02.53.34	Paulhe Régis CHSCTD secretaire-chsct35@ac-rennes.fr 06.18.72.16.33
56	De Almeida Julio => 2021 Gilet Anne => 2021	juliodealmeida@live.fr 06.52.38.69.24 agilet@orange.fr 06.64.37.94.92	Julio De Almeida (2021) CHSCTD juliodealmeida@live.fr 06.52.38.69.24
Acad 12	Gilet Anne =>2021	agilet@orange.fr 06.64.37.94.92	Anne Gilet (2021) CHSCTA agilet@orange.fr 06.64.37.94.92



Bac Pro Sport, Mention complémentaire, où en est-on ?

Concernant LA MENTION COMPLEMENTAIRE

L'idée qui serait en réflexion au niveau du ministère consisterait à élargir l'offre de la Mention Complémentaire AG2S (Animation-gestion de projets dans le secteur sportif), à des Bac Pro existants pour leur donner une coloration « Métiers de la forme ». Par exemple, le Bac Pro Gestion Administration coloration « Gestion d'Associations Sportives », le Bac Pro Vente Commerce coloration « Produits sportifs », le Bac Pro Métiers de la sécurité avec coloration « Evénements sportifs », le domaine Petite Enfance et le domaine Personnes âgées avec coloration « Santé par le sport ».

Nous n'avons aucune autre information sur le calendrier, les contenus précis. Nous avons interrogé le rectorat et l'Inspection Pédagogique qui n'en savent pas plus !



Concernant LE BAC PRO METIERS DU SPORT

Aucune information n'est disponible auprès du rectorat et de l'Inspection Pédagogique. Il était pourtant question d'une ouverture à la rentrée 2022.

Nous pensons qu'un certain nombre de questions sont à travailler et qu'il convient d'identifier les objectifs prévalant à cette création : Désengorger les STAPS ? Dissuader d'aller en STAPS ? Offrir un nouveau débouché dans le domaine du Sport ? Préparer l'idée d'un

éventuel BTS Sport comme le proposait le rapport Bertsch en 2008 déjà ?

Le SNEP Bretagne s'est adressé aux 54 Lycées Professionnels de l'académie en proposant une petite enquête-flash. Pour le moment, nous avons reçu une trentaine de réponses. Nous re-

lançons les établissements pour obtenir la totalité des informations et vous en rendrons compte dans une prochaine publication.

Olivier LEROY





Je Soutiens !

☐ Syndiqué-e au SNEP —> Je verse la somme de* 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser : _____
☐ Non syndiqué-e au SNEP —> je verse la somme de* 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser : _____

NOM - PRENOM : _____
 Mèl : _____
 UNIQUEMENT pour les non syndiqué-es, ADRESSE POSTALE _____

 Code postal et ville _____

*entourez votre choix

2 possibilités pour régler

Par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS

En ligne sur notre site www.epsetsociete.fr

Le Centre EPS et Société est une association professionnelle, créée par le SNEP-FSU. Elle s'est donnée l'objectif de penser les questions de l'EPS dans ses rapports à l'école, aux questions sociales et sportives et, plus largement, aux débats idéologiques de l'heure.

Le Centre EPS et Société produit une revue militante, *Contrepied* (CP), envoyée gratuitement aux adhérent.e.s du SNEP-FSU ; plus de 50 numéros à ce jour.

Une adhésion (a minima 10€ pour les syndiqué-es, 20€ pour les autres) est encouragée pour donner à l'équipe militante quelques moyens de fonctionnement.

Nous vous sollicitons pour nous faire connaître vos propositions que nous ne manquerons pas de prendre en compte. Rejoignez-nous !

ADHÉREZ ! FAITES ADHÉRER !

Jean Lafontan, Président

A NOTER !

Vous recevrez, par voie postale, les 2 numéros de l'année : Arts (en octobre), Tennis de Table (en mars).

Notre site est régulièrement alimenté par nos réflexions et les vôtres. N'hésitez pas, nous attendons vos observations.

Contact : Corinne Humbert
secretariat@epsetsociete.fr
www.epsetsociete.fr

Installations sportives : Pour une EPS de qualité

A l'heure où nos gouvernants maltraitent l'Éducation Physique et Sportive (EPS dehors, réforme du lycée, diminution des horaires LP, 2S2C, place minorée aux examens....) et dans un contexte sanitaire qui favorise la progression de la sédentarité chez nos jeunes, le rôle et la place de l'EPS doivent être plus que jamais rappelés et réaffirmés dans nos établissements scolaires.

Dans ce contexte, les installations sportives constituent un des enjeux majeurs d'expression d'une EPS de qualité et de son rôle éducatif au sein de l'Ecole.

Le SNEP Bretagne mène depuis de nombreuses années un travail spécifique sur le « dossier équipements sportifs » et agit encore aujourd'hui pour revendiquer des installations sportives de qualité pour tous nos élèves. En 2002, une action d'ampleur basée sur une enquête « grande salle » avait contribué à une amélioration de la situation sur le plan des infrastructures sportives. Un palmarès avait été établi et médiatisé sur l'ensemble de la Région, faisant apparaître de nombreuses situations d'urgence. 330 grandes salles avaient ainsi été classées en fonction de leur note sur 20 points. Cette enquête avait permis de faire significativement bouger les lignes au niveau des décideurs: un plan d'urgence avait été acté par plusieurs collectivités territoriales, et plusieurs établissements ont bénéficié de nouvelles constructions.



Pour l'année scolaire 2021-2022, nous projetons de lancer une nouvelle enquête pour définir un état des lieux qualitatif et quantitatif des installations utilisées par les scolaires.

Nous souhaitons pouvoir mesurer la réalité de l'existant sur les 6 grands types d'équipements sportifs (grandes salles- salles spécialisées - espace aquatique - espace athlétique - espace APPN - grands terrains extérieurs).



Nous espérons pouvoir réaliser un nouveau palmarès des établissements scolaires bretons selon leurs conditions d'accès aux équipements sportifs, salles de classe de l'EPS.

Les conditions d'apprentissage des élèves en EPS (700 heures d'EPS par élève durant sa scolarité dans le secondaire) et les conditions d'enseignement et de travail des enseignants (30 000 heures passées dans des installations sportives sur une carrière) sont fortement impactées par les espaces disponibles pour l'EPS et l'AS.

Ce travail nous amènera à nous doter d'un outil « objectif » pour mieux informer et faire valoir les besoins importants en matière d'accès à des équipements sportifs de qualité, en quantité suffisante auprès des collectivités territoriales compétentes et de l'Education Nationale.

Le Groupe Equipement SNEP Bretagne s'est réuni le jeudi 28 janvier avec comme objectif de travailler sur la construction de cette enquête. L'objectif fixé est qu'elle puisse être lancée à la rentrée 2021 ! Nous comptons sur votre contribution dans les mois qui viennent...



Alain BILLY (responsable équipement 29)
Lycée et Collège de l'Iroise BREST

Frédéric BIOTTEAU (responsable équipement 56) Collège Guillevic
ST JEAN BREVELAY



Anne COURTET (responsable équipement 35)
Collège Le Landry RENNES

Julien LE CAER (responsable équipement 22) LP Rosa Parks ROSTRENEN



**« Ils nous ont déjà alertés
sur leurs conditions de travail
en amont de l'audience
au Conseil Régional du 2 Décembre »**

Lycée Ronarc'h Brest
Lycée Colbert Lorient
Lycée Bréquigny Rennes
Lycée Zola Rennes
Lycée Descartes Rennes
Lycée La Closerie St Quay Portrieux
Lycée Pavie Guingamp
Lycée St Jean Brévelay



**« Ils nous ont interpellés sur la réalisation
de projets en cours »**

Lycée Kerneuzec, LP Roz Glaz Quimperlé
Cité scolaire Kerichen-La Pérouse, Lesven,
Vauban Brest
Lycée Cornouaille Quimper
Lycée Le Dantec Lannion (Partie Mobilier
intérieur)
Lycée Fontaine des eaux Dinan
Lycée Simone Veil Liffré
Lycée Ploermel

Enseignement agricole : Le temps des vaches maigres

Agriculture



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

Longtemps, enseigner dans les lycées agricoles publics a été synonyme de bonnes conditions de travail. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

L'enseignement agricole public breton scolarise 17 % des effectifs, les 83 % restant l'étant dans l'enseignement privé confessionnel et les maisons familiales. Sous l'égide du ministère de l'agriculture se décline dans chaque région le Service Régional de la Formation et du Développement (SFRD), au sein des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF).

Jusqu'en 1997, le ministère faisait appel aux profs d'EPS du ministère de l'éducation nationale qui obtenaient un détachement au sein du ministère de l'agriculture. S'est ajouté la mise en place de concours réservés spécifiques du ministère de l'agriculture pour résorber la précarité dans la fonction publique, afin de recruter des contractuels d'EPS. Ce concours a permis d'intégrer les lauréats dans le corps des profs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) avec l'option EPS et de calquer leurs services sur ceux des profs EPS de l'EN. Nos collègues contractuels assurent alors les cours chaque fois qu'un temps de service incomplet subsiste dans les établissements. Aujourd'hui nationalement nous dénombrons 175 collègues détachés (agregés et P.EPS), 260 P.C.E.A. et 70 contractuels soit l'équivalent d'une petite académie.

En Bretagne, 11 lycées agricoles publics (2 à 4 par département) proposent des formations variées : de la 4^{ème} aux CAP, bac techno, bac scientifique option agromomie, mais aussi des BTS et des classes préparatoires aux écoles de vétérinaires et d'ingénieur agronome.

Enseigner l'EPS dans les lycées du ministère de l'agriculture offrait de belles conditions de travail : horaire de 3 h hebdo pour toutes les classes du secondaires et 2h en BTS et Prépa, mise à disposition d'un car et son chauffeur pour les déplacements, notamment de l'AS, des installations sportives intra-muros, des moyens

d'enseignement pour des projets d'option EPS ou de sections sportives.

Mais depuis le début des années 2000, les dégradations s'accroissent : baisse des horaires à 2h hebdo pour le second degré, 1,5h pour les BTS, suppression des cars dans tous les lycées, installations sportives vieillissantes, pas souvent rénovées et devenues inadaptées aux effectifs de plus en plus nombreux.



Sur ce plan précis des installations, les exemples de constructions ou rénovation montrent qu'avec une mise en lueur des besoins, les collectivités peuvent répondre positivement (le lycée Kernilien de Guingamp en 1999 a vu sortir de terre le 1^{er} grand gymnase de type « référentiel Snep » de France et récemment les installations du Lycée du Rheu ont elles aussi été rénovées).

Vous l'aurez compris le temps de vaches grasses est révolu, l'austérité est de rigueur. L'appréciation des besoins, sans tenir compte des projets spécifiques (option et section sportive), conduit à des suppressions de postes à chaque départ en retraite. Le recours aux contractuels nous ramène à une précarité ancienne.

A la rentrée 2021, nous assisterons à la suppression de 50 postes (toutes disciplines confondues) au plan national et ce malgré des effectifs stables.



Les conditions favorables d'enseignement qu'offraient nos lycées agricoles ont bel et bien disparues. Les vaches, les cochons, les agneaux, les poulets sont bien maigres...

Jo Boulc'h
lycée agricole T. Monod Le RHEU



Retrouvez-nous sur



<https://www.facebook.com/snepfsu.bretagne>



<https://twitter.com/SnepBzh>

Un nouveau concours en 2022

Le ministère a décidé de repousser les concours d'entrée dans nos métiers pour le 1^{er} et 2nd degré en fin de M2 (2^e année du Master) à partir de la session 2022. L'année de fonctionnairestagiaire ne se fera donc plus au cours de l'année de M2, mais à l'issue de celle-ci.

Une année supplémentaire pour préparer le concours ?

Pas vraiment... car le nouveau format du concours intègre à l'oral une épreuve dite d'entretien professionnel : de quoi encourager les étudiants inscrits en 2^e année de MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) à prendre un contrat de 3 à 9h (ou 1/3 de service) pour valoriser cette expérience ! Payé 660 € nets, avec un tuteur.trice terrain indemnisé 600€ nets, ce « contrat étudiant.e alternant.e » deviendrait donc une porte d'entrée à nos métiers... une précarisation de l'accès à l'emploi public inacceptable.

Avec une nouvelle épreuve orale fort contestable

Celle-ci vise à apprécier « la capacité du candidat à pouvoir se projeter dans le métier du professeur [...] s'intégrer dans un collectif de l'établissement. À montrer que c'est un projet mûrement réfléchi et à faire partager au jury son envie d'enseigner ». Une telle formulation ouvre au jury, qui pourra désormais intégrer des responsables Ressources Humaines des rectorats, des possibilités d'écarter des candidat.es sans expérience préalable ou plus critiques sur les politiques éducatives à l'œuvre... Par ailleurs le jury disposerait d'une « fiche de candidature », véritable CV de l'étudiant.e avec son cursus, les stages suivis et ses expériences professionnelles, idéal pour repérer les étudiants ayant une expérience de « contractuels-alternants » et rompre discrètement avec le principe d'égalité d'accès à la Fonction publique et d'anonymat.

Une année de M2 MEEF intenable !

En plus du tiers temps d'enseignement ou de stages (pour ceux qui n'auraient pas de contrat d'alternant.e), les étudiant.es devront au cours de leur deuxième année, réaliser un mémoire de recherche et préparer le concours ! Ces trois objectifs sont impossibles à mener de front. Cela risque de détourner encore davantage les étudiant.es de nos professions alors que le sous-recrutement actuel creuse le déficit de personnels sur le terrain.

Retour des stagiaires à temps plein... et sans tuteur.trice !

En dépit du concours repoussé d'un an, le ministère considère que l'année de M2 MEEF prépare tout à la fois au concours et à l'entrée dans le métier puisque les étudiant.es sont

- Le SNEP-FSU revendique un véritable cadrage national de la formation pour éviter une diversité totale dans les volumes de formation des futur.es stagiaires et conteste la véritable rupture d'égalité entre les candidats, selon leur formation, mais aussi selon leur académie d'origine et leur affectation !

- L'Éducation nationale doit reconnaître le besoin de formation qu'impose le métier d'enseignant.e et sa responsabilité de former ses jeunes enseignant.es : le SNEP-FSU revendique une formation accompagnée d'un service à tiers temps sur le service du tuteur pour l'ensemble des stagiaires et un temps de décharge pour permettre à tou-te-s de se former en prenant du recul sur sa pratique professionnelle.

« contractuel.les alternant.es ». Il place donc la.e lauréat.e à temps plein - y compris ceux qui n'auraient pas eu de contrat et n'auraient donc aucune expérience de classe - et **réduit la formation seulement 10 à 20 jours !** Un retour aux années Sarkozy... où JM Blanquer pilotait ce dossier comme DGESCO au ministère. Seul.es les lauréat.es qui ne seront pas issu.es d'un Master MEEF (dont les lauréat.es de l'agrégation) pourront être à mi-temps avec une formation complémentaire à l'Inspe. Les stagiaires ex-contractuel.les CDD ou CDI en poste 18 mois au moins sur les 3 dernières années restent stagiaires à temps complet. Pour la majorité des stagiaires, **l'État économise donc toute la formation initiale** en la reportant *a minima* sur la dernière année d'étude précédant le concours, dégradant en outre le statut de fonctionnaire-stagiaire en « étudiant.e-contractuel.le-alternant.e 3 à 9h » payé 660€ ! C'est aussi une conception de la formation qui vise l'imposition de bonnes pratiques plus que l'outillage par les savoirs et la recherche et la possibilité d'un recul réflexif sur sa pratique.

Quel poste pour les « étudiant.e-contractuel.le-alternant.e » 3 à 9h ?

Ce sont des moyens provisoires pourvus habituellement par des TZR ou des non-titulaires, dont la situation pourrait rapidement se dégrader avec la nomination prioritaire d'étudiant.es-contractuel.les. Selon les volumes d'étudiant.es-contractuel.les, les capacités d'accueil ouvertes pour le mouvement Inter-académique pourraient aussi être réduites. Un casse-tête que le rectorat entend tout de même réguler en **calibrant bien en amont les supports pour les contractuel.les-alternant.es. Cela pourrait entraîner dans l'académie des limites pour ne pas dire un numerus-clausus à l'entrée des Master MEEF** voire la sélection (par l'université ?) d'étudiant.es MEEF-alternant.e autorisé.es à postuler sur un contrat, une prime en quelque sorte à faire valoir lors du concours désormais professionnalisé. Aucune de ces alternatives n'est acceptable : le SNEP refuse que des étudiant.es en L3 soient empêché.es de venir vers nos métiers et conteste toute précarisation de la formation.

A la rentrée 2021, chevauchement délicat des deux dispositifs !

Les étudiant.es de M1 reçus en juin prochain aux concours de l'enseignement seront, comme ceux de cette année, fonctionnaires-stagiaires mi-temps à la rentrée 2021. En revanche, celles et ceux recalé-es rentreront dans le nouveau schéma pour se représenter aux concours en juin 2022 mais en fin de M2 cette fois. Ils seront donc les premier.es « étudiants-contractuels-alternants » avant une généralisation en 2023.

- Il est inadmissible que les stagiaires « ex-alternants » ou sans expérience soient privés d'un vrai parcours de formation et placés en responsabilité à temps plein devant élèves sans le moindre accompagnement. **Tous les futurs stagiaires doivent pouvoir bénéficier d'un tutorat tout au long de l'année de stage** et d'un parcours de formation conséquent et adapté à leur cursus antérieur au concours.

Pour le SNEP-Fsu, il faut au contraire dé-précariser en finançant les études notamment par des pré-recrutements, ce qui sécurisera le temps nécessaire à la formation tout en contribuant à l'attractivité de nos métiers.